

soit pas éminent, ces gens ont tout de même signifié au gouvernement qu'ils seraient prêts à prendre en charge l'administration de l'aéroport de Moncton, c'est-à-dire l'aéroport de Dieppe! C'est réellement dans Dieppe que se trouve cet aéroport et Dieppe même est une ville très française. Mais la région de Moncton étant ce qu'elle est, j'entrevois déjà les «chevaliers» de la chambre de commerce, du «Board of Trade», du «Rotary Club» et autres, privér les droits acquis des travailleurs à travailler en français.

La région de Moncton (on ne s'en cache pas, le sénateur Thériault en est témoin, n'est pas une ville où vibre le plus la fierté acadienne et le désir d'œuvrer pour les Acadiens, même s'il y a des gens qui le font. Donc, les gens qui seront chargés de cette administration ne sont pas les plus fervents défenseurs de la cause et des droits des Acadiens, ni même des droits des anglophones lorsqu'ils sont en minorité.

J'appuierai donc cette motion en amendement du sénateur Corbin. Et quant à moi, je suis d'avis que le Sénat n'a pas aujourd'hui à prendre de décision sur ce projet de loi. Je souhaite que d'autres honorables sénateurs, voudront réfléchir une autre journée. Pourquoi ne pas attendre à demain pour prendre le vote? Pourquoi ne pas attendre à la semaine prochaine? On nous dit que cela presse, que cela fait cinq ans que l'on se prépare à la privatisation en Colombie-Britannique ainsi qu'à Montréal. «So what!» Qu'est-ce que cela peut faire d'attendre une autre semaine ou deux, si cela peut nous permettre de réfléchir et de nous amener à retourner un projet de loi à la Chambre des communes qui tiendrait compte de la motion en amendement du sénateur Corbin.

Je vous remercie, honorables sénateurs.

● (1550)

[Traduction]

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais toucher un mot de cet amendement. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de remonter à l'époque où j'étais membre de la Commission Laurendeau-Dunton, il y a de cela une trentaine d'années. Je dois dire qu'à l'époque, il y a 30 ans, je ne croyais pas que le bilinguisme institutionnel—que nous avons recommandé à la fin—prendrait de telles proportions. La mesure a été présentée par un gouvernement libéral et, comme l'a fait observé le sénateur Molgat, elle a été vaillamment défendue par le gouvernement conservateur qui lui a succédé.

C'est en tant qu'ancien membre de la commission qui a œuvré pendant quelque temps dans ce domaine, et non parce que j'ai donné des leçons au sénateur Simard, au sénateur Murray, au sénateur Beaudoin, au sénateur Bolduc et à tous les sénateurs qui sont montés au créneau, que je m'adresse à vous aujourd'hui. Le sénateur Simard a consacré la plus grande partie—à tout le moins une grande partie—de sa carrière politique à ce combat, bien plus que moi en tout cas. Je ne suis donc pas ici pour vous faire la morale, mais simplement pour approfondir le débat et pour expliquer—pas au sénateur Simard, au sénateur Thériault, au sénateur Molgat, au sénateur Gigantès et à bien d'autres—pourquoi nous faisons tout un plat avec ça, alors que l'occasion s'offre à nous de travailler ensemble dans un climat exempt de tout sectarisme pour le plus grand bien du Canada.

[Le sénateur Simard.]

Je voudrais m'adresser à ceux d'entre vous qui se demandent pourquoi nous faisons tant de bruit à ce sujet, alors que j'en suis persuadé, voudraient peut-être ou même certainement accepter les engagements pris par le ministre, car je les accepte également. Je ne prétends pas qu'on ne peut s'y fier. En fait, la Loi sur les langues officielles remonte à une trentaine d'années et ce qui se produit dans le cas présent n'est vraiment pas grand-chose dans l'ensemble et ne menace absolument pas tout le système des langues officielles ni n'empêchera l'application de la loi mais c'est un accroc, néanmoins. Ceux qui se demandent pourquoi nous attachons tellement d'importance à cette question diront que nous pouvons compter sur les engagements du ministre. Personne ne les remet en question ni ne dit qu'on ne peut s'y fier.

Certains nous disent que la loi va s'appliquer et que les aéroports fonctionneront, car il ne s'agit là que d'une petite partie d'un projet de loi important. Pourquoi faisons-nous tant de bruit à ce sujet? C'est pourquoi je dis à ceux qui se posent la question et qui seraient portés à ne pas faire autant de bruit à ce sujet, que nous agissons ainsi pour les raisons soulignées par les sénateurs Simard et Molgat et d'autres. Comme nous le savons, il y a maintenant deux commissaires aux langues officielles qui affirment que c'est important, que ce pourrait être le début d'un nouveau régime et que la Loi sur les langues officielles ne s'appliquera pas graduellement à certaines situations et certaines lois, du fait que d'autres dispositions administratives sont mises en place. C'est tout ce que nous disons. Ne procédez pas de cette façon. Ce n'est pas une grande question de bien ou de mal. C'est une question de principe au sujet de l'établissement d'une nouvelle façon d'appliquer le régime des langues officielles qui n'est pas aussi fiable ni aussi solide que la Loi sur les langues officielles.

C'est pourquoi l'amendement du sénateur Corbin est préférable au mien car il tend à ce que les dispositions pertinentes de la Loi sur les langues officielles s'appliquent. Il s'agit d'un amendement positif alors que le mien était plutôt négatif, puisqu'il supprimait quelque chose. Tout ce qu'on demande, tout ce que j'ai invité les sénateurs de mon côté et du vôtre, à faire c'est simplement de dire non à un nouveau régime qui remplace certaines dispositions sur le plan administratif et de préciser que nous voulons que la Loi sur les langues officielles s'applique; d'ailleurs c'est là le message que nous voulons tous envoyer dans cette enceinte à la Chambre des communes. Ce n'est pas le Sénat qui s'adresse à la Chambre des communes ni les conservateurs ou les libéraux qui lui disent qu'à notre avis, cette loi devrait continuer de s'appliquer et qu'on ne devrait pas remplacer certaines de ses dispositions par des mesures administratives.

Je suis persuadé, honorables sénateurs, que si nous renvoyons ce projet de loi à la Chambre des communes, les députés accepteront un amendement de ce genre, car ils savent que nous sommes tous disposés à appuyer le reste de la loi.

[Français]

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avant que nous passions à une décision, je crois qu'il est essentiel que je rétablisse certains faits et que j'en rappelle certains autres qui ont été oubliés dans la discussion d'aujourd'hui.